

Droit à un proces equitable

Par **ZEMIR**, le **06/10/2009** à **15:54**

Bonjour,

Ma question est simple, quoi faire quand le TGI, la police font obstruction à un procès.

Par fabienne034, le 06/10/2009 à 18:33

Bonjour,

Il faut saisir la CEDH pour non accès à un tribunal (article 6 de la Convention)

vous devez prouver que vous avez relancer pour avoir un procès

pour tout savoir sur la cedh:

http://www.fbls.net/cedh.htm